



Agence de Promotion  
de l'Industrie et de l'Innovation

---

# **LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN TUNISIE**

**DECEMBRE 2022**

## **SOMMAIRE**

### **I. CARACTERISATION DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE**

### **II. CARACTERISTIQUES GLOBALES DU SECTEUR**

#### **II.1. ENTREPRISES DU SECTEUR, EMPLOIS ET PARTENARIAT**

#### **II.2. PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE**

#### **II.3. INVESTISSEMENTS**

#### **II.4. ECHANGES COMMERCIAUX**

##### **II.4.1. IMPORTATIONS**

##### **II.4.2. EXPORTATIONS**

##### **II.4.3. TAUX DE COUVERTURE**

#### **II.5. MISE À NIVEAU**

#### **II.6. NORMALISATION-CERTIFICATION**

### **III .LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES:RISQUES/OPPORTUNITES « POST COVID » ET SECURITE ALIMENTAIRE :**

#### **III.1. L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE FACE A LA PANDEMIE DU COVID-19 :**

#### **III.2. L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'INVESTISSEMENT ET LES MESURES MISES EN PLACE :**

#### **III.3. PROMOUVOIR LA DEMATERIALISATION ET LA DIGITALISATION DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES :**

#### **III.4. LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN TUNISIE :**

### **ANNEXE N°1 : LISTE DES TABLEAUX**

### **ANNEXE N°2 : LISTE DES FIGURES**

## I. CARACTERISATION DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE :

Nous entendons par Industries Agro-alimentaires (en abrégé IAA) toutes les activités industrielles de production de denrées alimentaires issues de l'agriculture ou de la pêche en utilisant des procédés industriels ou artisanaux. En Tunisie, ce secteur est classé en tant qu'industrie manufacturière subdivisée en 30 sous-secteurs pour les IAA et 09 sous-secteurs pour la fabrication des boissons (Nomenclature des Activités Tunisiennes NAT 2009, division 10 et 11 du rapport de l'INS).

Bien que tous les secteurs des IAA aient des points communs (hygiène, transport, produit pouvant être périssable, etc.), quelques différences et spécificités à chaque secteur reste à signaler.

Cette industrie occupe une place stratégique dans l'économie nationale grâce à l'importance de la valeur ajoutée, la part des exportations, les emplois créés, la valeur des investissements et la forte intégration.

En Tunisie, les IAA se sont développées à travers un processus dynamique de division et de recomposition du travail entre l'agriculture et l'industrie. Dans un premier temps, ces industries étaient naturellement très dépendantes de l'agriculture et se contentaient de stabiliser les produits agricoles par un simple conditionnement et une activité de stockage. Cette première transformation des produits agricoles est longtemps restée dominante. Mais au fur et à mesure qu'elles perfectionnaient leurs procédés de fabrication, et qu'elles incorporaient des services de plus en plus nombreux dans leur production, les IAA s'émanent progressivement de l'agriculture. Ainsi apparaissent les industries de « deuxième » ou « troisième » transformation.

Actuellement, la Tunisie vit pleinement une mutation des industries agroalimentaires qui se modernisent continuellement depuis quelques années via une optimisation et un développement des moyens de production, une augmentation de la productivité du travail et du capital, l'introduction de l'innovation au niveau des différentes fonctions de l'entreprise et la mise en place de stratégies qualité bien adaptées. En effet, la taille critique du marché intérieur, la modernisation de la distribution et l'ouverture à la concurrence internationale constituent autant de stimulants et catalyseurs de cette évolution des IAA.

Le secteur des IAA, à l'instar des autres industries manufacturières fait l'objet, depuis le milieu des années 1990, d'une politique de modernisation impulsée par le gouvernement et portée par un partenariat entre les entrepreneurs locaux les plus dynamiques et des firmes étrangères. Ce processus a accompagné la croissance du marché intérieur résultant de la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs et permis de développer notablement les exportations.

Le secteur des Industries Agroalimentaires (IAA) compte 1 020 entreprises industrielles employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 198 produisent totalement pour l'exportation.

La valeur ajoutée des IAA a enregistré, à partir des années 80 et par rapport à la croissance observée durant les trois précédentes décennies, une croissance plus accélérée. Cela s'explique principalement par :

- 1) L'amélioration du pouvoir d'achat des ménages ;

- 2) Les changements des habitudes alimentaires qui s'orientent davantage vers la consommation de produits industrialisés ;
- 3) L'accroissement des exportations des produits transformés ;
- 4) Le développement de nouveaux produits de plus en plus élaborés.

En comparaison avec les prévisions du plan de développement économique « 2016-2020 », le secteur des IAA n'a pas atteint les résultats attendus au niveau de la valeur ajoutée, à l'instar des autres secteurs industriels. En 2020, la valeur ajoutée de ce secteur a évolué de 5% par rapport à l'année 2019.

Les investissements réalisés dans le secteur des industries agroalimentaires sont passés de 475 millions de dinars en 2016 à 410 millions de dinars en 2020, soit une diminution de 60 millions de dinars. Ceci est dû à la pandémie du COVID-19 qui a touché tous les secteurs.

Les entreprises, dont l'effectif est supérieur ou égal à 10, emploient 73 774 personnes, dont 16 795 pour les entreprises totalement exportatrices et 56 979 pour les entreprises non totalement exportatrices, représentant ainsi 14% de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier.

Les importations du secteur Agroalimentaire sont en hausse, elles ont atteint 5 710 millions de dinars en 2020 contre 3 831 millions de dinars en 2016. Durant l'année 2020, les importations des huiles de graines ont représenté 8,6%, le sucre et dérivés 6,6% et les céréales et dérivés 48%, soit 63% des importations du pays.

Les exportations du secteur sont passées de 2 736 millions de dinars en 2016 à 4851 millions de dinars en 2020, soit une croissance de l'ordre de 43%. Pour l'année 2020, l'huile d'olive en a constitué 47%, les dattes 15% et les produits de la mer 8%.

Le secteur Agroalimentaire compte 97 entreprises réalisées en partenariat.

**TAB./1 TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2020**

Indicateurs	ENTREPRISES TE*		ENTREPRISES ATE**		Exportation (MTND)	Importation (MTND)
	(Emplois > 10)		(Emplois > 10)			
Branches	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (Emploi > 10)		
Industrie des huiles et corps gras	28	993	290	8696	2300	493
Industrie des céréales et dérivés	9	727	117	21343	-	2 712
Industrie des fruits et légumes (Dattes et agrumes Conditionnées, tomates...)	22	1552	113	10622	880	47
Industrie du lait et dérivés	2	75	33	6711	-	144
Industrie du sucre et dérivés	4	192	82	5729	-	376
Industrie des						

boissons	3	82	65	13069	-	-
Entreposage frigorifique	82	9847	93	3710	-	-
Industrie du poisson	36	2908	33	4042	406	-
Industrie des viandes	-	-	24	2899	-	22
Autres industries Agroalimentaires	29	1365	61	5948	1 264	1 916

Source : API-INS

\* TE : Totalemment exportatrices

\*\* ATE : Autres que totalemment exportatrices

NB : une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités à la fois

Compte tenu des potentialités que présente l'Industrie Agroalimentaire en matière de production, d'exportation, de compétitivité et de valeur ajoutée, la période **2016-2020** a connu une continuité de la promotion du secteur qui s'articule sur **trois axes** :

1. **L'Augmentation de la Valeur Ajouté des IAA et la Promotion des Exportations du Secteur et surtout les créneaux porteurs ;**
2. **Le renforcement de la qualité et de la sécurité des aliments ;**
3. **L'Instauration de la bonne gouvernance du Secteur des IAA.**

Concernant le premier axe et afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits alimentaires, la stratégie s'est reposée essentiellement sur la valorisation de ces produits.

- ◆ Il a été principalement décidé la création d'un prix national pour la meilleure huile d'olive conditionnée, la création d'un consortium d'exportation d'huile d'olive conditionnée et d'un label qualité pour l'huile d'olive conditionnée et ce à travers le **Fonds de Promotion de l'Huile d'Olive Conditionnée** ainsi que la mise en œuvre en collaboration avec l'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs d'un programme de démarchage des principales sociétés multinationales en vue de les inciter à investir en Tunisie. Une stratégie de développement de la production et de l'exportation d'huile d'olive à l'horizon **2025** a été mise en place, et s'est articulée autour des axes suivants :
  - ✓ Promotion de la concurrence de l'huile d'olive conditionnée biologique et de son écoulement sur les marchés porteurs ;
  - ✓ Développement de la consommation locale de l'huile d'olive conditionnée ;
  - ✓ Instauration des mécanismes spécifiques pour la bonne gouvernance au niveau de la production de l'huile d'olive conditionnée.
- ◆ Mise en place d'une stratégie de développement de la tomate d'Industrie à l'horizon **2027** qui se repose essentiellement sur l'augmentation de la productivité de la

tomate, les bonnes pratiques pour les eaux d'irrigation, l'instauration d'un régime basé sur les prix de la tomate en fonction de la qualité et la promotion des exportations de la tomate en concentré ou autres.

Dans le cadre du projet PAMPAT 2 (ONUDI-SECO), des études ont été réalisées pour cerner la demande et pour identifier les pays les plus prometteurs pour différents produits de terroir sélectionnés. Ces produits sont issus des filières de la grenade, des dérivés de dattes et des tomates séchées. Le projet PAMPAT 2 a été lancé en 2020 pour améliorer la commercialisation des produits typiquement tunisiens. Ce projet est financé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Suisse et mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel en collaboration avec le Ministère de l'Economie, le Ministère de l'Industrie et le Ministère de l'Agriculture et d'autres organismes comme le CEPEX, l'APIA, le GICA, le GIFRUIITS et le GIDATTES.

Plusieurs marchés cible ont été identifiés pour les produits suivants : **la pâte de dattes, le sirop de dattes, la poudre de dattes, les tomates séchées en vrac ou conditionnées à l'huile d'olive ainsi que la grenade fraîche, le jus de grenade et le sirop de grenade**. Ces produits présentent un fort potentiel de commercialisation en Europe, en Amérique du Nord, en Russie et aux pays du Golfe.

La **grenade** tunisienne dispose de plusieurs atouts pour se positionner à l'international. La Tunisie est classée parmi les 10 premiers producteurs mondiaux de grenades et la production nationale ne cesse d'augmenter. Même si les exportations ont connu une légère évolution au cours des dernières années, le taux d'exportation reste faible et représente moins de 10% de la production. Les études de marchés ont permis de révéler que la grenade fraîche tunisienne a de grandes chances de pouvoir se positionner sur le marché russe, le marché britannique et le marché néerlandais. En effet, la Russie est le premier pays importateur mondial des grenades fraîches avec un taux de croissance des importations de 100% entre 2016 et 2018. En parallèle, la Tunisie pourrait également développer la production du **jus de grenade** pour lequel la demande à l'international est de plus en plus importante à cause de ses propriétés antioxydantes. Les marchés les plus porteurs pour ce produit sont l'Allemagne, les Pays Bas, le Royaume Uni et la France. Ces pays sont en effet les leaders européens en matière d'importation de jus issus des super-fruits. Le **sirop de grenade** est également un produit très demandé notamment sur les marchés du Royaume Uni, de l'Allemagne et de la France.

Le marché mondial des sirops connaît une importante croissance qui pourra atteindre un taux de 25% à l'horizon 2025. Ainsi parmi les produits phare à l'exportation de la filière dérivée de dattes on retrouve également le **sirop de dattes** qui est spécialement demandé sur les marchés canadien, émirati et qatarien. Le Qatar représente aujourd'hui la principale destination des exportations tunisiennes de sirop de dattes. Par ailleurs, la **poudre de dattes** tunisienne, qui constitue un substitut du sucre blanc, a également de grandes chances de réussite sur les marchés internationaux et notamment en France, aux Etats Unis et en Allemagne où on recherche de plus en plus d'aliments bons pour la santé. En effet, l'Hexagone qui est en train d'adopter des stratégies nationales pour réduire la consommation du sucre est le leader européen en consommation de dattes. La France, l'Allemagne et les Etats Unis sont également les destinations les plus prometteuses pour la **pâte de dattes**. Parmi les dérivés de

dattes tunisiens, ce produit reste jusqu'à présent en tête de liste des produits exportés. Entre 2014 et 2018 la valeur des exportations de la pâte de dattes tunisienne a triplé. En effet, le créneau des dérivés de dattes offre beaucoup d'opportunités à la Tunisie ; il permet de valoriser les 30 000 tonnes d'écarts de tri issus du conditionnement des dattes fraîches. Après leur transformation, ces écarts de tri peuvent générer jusqu'à 4 à 5 fois plus de revenus.

Une autre filière qui pourrait également se développer davantage sur les marchés internationaux est celle des **tomates séchées**. 90% de la production nationale est aujourd'hui exportée vers l'Italie. La filière tunisienne reste donc très dépendante de la demande italienne, de l'offre des pays concurrents et des prix fixés chaque année par les importateurs. Par conséquent, la diversification des marchés cibles s'impose. Selon les études de marchés, les producteurs tunisiens de **tomates séchées en vrac ou en poudre** pourraient cibler en particulier l'Allemagne, qui est le 2ème pays importateur mondial après l'Italie. D'ailleurs, les importateurs allemands paient jusqu'à 60% plus cher que les importateurs italiens. La rémunération est également plus attractive aux Etats Unis, un autre pays cible pour les exportateurs tunisiens.

Aujourd'hui, la Tunisie se focalise sur les exportations des tomates séchées en vrac, alors que la valeur du produit conditionné peut connaître une augmentation pouvant aller jusqu'à 500%. Les marchés cibles les plus prometteurs pour les tomates séchées conditionnées à l'huile d'olive sont le Royaume Uni, qui est le premier importateur mondial, la France et l'Allemagne. Il est à noter qu'entre 2016 et 2019, les importations françaises ont connu une augmentation de plus de 40%.

La demande existe pour les produits de terroir tunisiens, mais elle peut seulement être saisie, si ce secteur s'oriente vers la qualité, la diversification, le marketing et la recherche de nouvelles niches de marchés. D'ailleurs, il faut souligner que les produits certifiés biologiques sont de plus en plus recherchés. Les plus grands marchés mondiaux pour les produits biologiques sont les EEUU suivi par l'Allemagne, la France, la Chine et l'Italie. D'une manière générale, en Europe la consommation des produits bio est en train d'augmenter beaucoup plus vite que la production, ce qui implique une forte évolution des importations. Mais plusieurs nouvelles opportunités pour les produits biologiques se présentent sur d'autres marchés cibles notamment en Russie où la consommation bio est en train d'augmenter en moyenne de 20% par année, ou encore aux Emirats Arabes Unis qui connaît un taux de croissance annuel de presque 8%. La certification biologique constitue ainsi un atout majeur pour mieux positionner les produits de terroir tunisiens sur les marchés d'exportation.

Le projet PAMPAT 2 en étroite collaboration avec le Swiss Import Promotion Programme (SIPPO) vise à accompagner les entreprises tunisiennes pour accéder à un nombre grandissant de marchés avec une gamme de produits à forte valeur ajoutée.

- ◆ Pour ce qui est du lait et ses dérivés, la stratégie élaborée recommande pour l'essentiel l'augmentation des volumes transformés et la promotion de la qualité, l'utilisation des primes octroyées aux centrales laitières pour les inciter à participer activement à la concrétisation de la politique de la promotion de la qualité du lait et l'adoption du principe de la libre exportation et de la libéralisation des prix de vente sur le marché local dans les années qui suivent. La mise en place d'une norme

qualité spécifique au lait et ses dérivés conforme aux standards internationaux figure également parmi les dispositions de la nouvelle stratégie.

Concernant le deuxième axe sur le **renforcement de la qualité et de la sécurité des aliments**, 09 entreprises qui produisent de l'harissa et de la sardine à l'huile d'olives ont obtenu les labels qualité durant la période 2016-2020. L'instauration du label qualité pour l'huile d'olives tunisienne est en cours de finalisation. Durant la période 2016-2020, le Ministère de l'Industrie organise chaque année le concours national du Meilleure huile d'olives Conditionnée.

Cette période a connu également le renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'agrégation technique de 300 entreprises opérantes dans la transformation des produits d'origine végétale : conditionnement des fruits et légumes, conditionnement des dattes, raffinage et conditionnement des huiles végétales, production de conserves de fruits et légumes, production de tomates séchées et production de semi conserves d'olives de table.

Concernant le troisième axe sur **l'instauration de la bonne gouvernance du Secteur des IAA**, un protocole de partenariat entre le secteur privé et public pour la promotion de la filière laitière « production du lait, collecte, transformation et commercialisation » durant la période 2019-2025, a été signé. Ceci permettra à cette filière d'augmenter la capacité de production et de transformation et d'élargir les réseaux d'exportation. Aussi, il a été convenu de réviser les prix du lait à tous les niveaux en instaurant le système du prix à la qualité.

En 2020, Un autre protocole d'accord entre le secteur privé et public pour la filière huile d'olive a été signé, dans le but d'augmenter la valeur ajoutée et de bien se positionner sur les marchés internationaux porteurs.

## II. CARACTERISTIQUES GLOBALES DU SECTEUR :

### II.1. ENTREPRISES DU SECTEUR, EMPLOIS ET PARTENARIAT :

Les entreprises du secteur Agroalimentaire sont constituées, en grande majorité, de petites et moyennes entreprises. Elles sont réparties sur tout le territoire national et se caractérisent par une certaine concentration au niveau du littoral pour des raisons de proximité des grands centres de consommation.

Les capacités installées sont globalement en rapport avec les volumes de la production agricole et la demande des produits alimentaires transformés de première et seconde transformation. Toutefois, on enregistre des surcapacités dans certaines filières, comme les céréales et dérivés, le lait et dérivés et les boissons. Le taux d'utilisation des capacités varie pour certaines branches en fonction de la fluctuation de la production agricole d'une année à l'autre (en raison des conditions climatiques). 1 020 entreprises industrielles employant 10 personnes et plus évoluent dans le secteur. 198 d'entre elles sont orientées totalement vers l'exportation.

Le tableau suivant résume la répartition du nombre d'entreprises :

**TAB./2 REPARTITION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES PAR ACTIVITES (SITUATION AU 07/02/2022)**

Activité	Entreprises T.E.	Entreprises A.T.E.	Total
Industrie des huiles et corps gras	28	290	318
Industrie des céréales et dérivés	9	117	126
Industrie des fruits et légumes	22	113	135
Industrie du lait et dérivés	2	33	35
Industrie du sucre et dérivés	4	82	86
Industrie des boissons	3	65	68
Entreposage frigorifique	82	93	175
Industrie du poisson	36	33	69
Industrie des viandes	-	24	24
Autres industries alimentaires	29	61	90

Source : API

NB. : Une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités à la fois

Les entreprises, dont l'effectif est supérieur ou égal à 10, emploient 73 774 personnes (dont 16 795 pour les entreprises totalement exportatrices et 56 979 pour les entreprises ATE). Elles représentent ainsi 14% de l'ensemble des emplois du secteur des industries manufacturières.

Le tableau suivant présente la répartition des emplois des entreprises agroalimentaires selon le régime pour les unités employant 10 personnes et plus:

**TAB./3 REPARTITION DE L'EMPLOI PAR ACTIVITES (SITUATION AU 07/02/2022)**

Activités	Entreprises T.E.	Entreprises A.T.E.	Total
Industrie des huiles et corps gras	993	8696	9689
Industrie des céréales et dérivés	727	21343	22070
Industrie des fruits et légumes	1552	10622	12174
Industrie du lait et dérivés	75	6711	6786
Industrie du sucre et dérivés	192	5729	5921
Industrie des boissons	82	13069	13151
Entreposage frigorifique	9847	3710	13557
Industrie du poisson	2908	4042	6950
Industrie des viandes	-	2899	2899
Autres industries alimentaires	1365	5948	7315

Source : API

Le secteur compte 97 entreprises créées en partenariat (participation étrangère au capital). Les principales marques étrangères présentes en Tunisie sont : Coca-Cola,

Danone, Candia, Yoplait, Mamie-Nova, Nestlé, Président, Heinz, Orangina, Nabisco, Alsa, Knorr, Maïzena, Reynolds, Chambourcy, Emmi, etc...

Le tableau suivant présente la répartition par nationalités des projets réalisés en partenariat :

**TAB/4 REPARTITION DES PROJETS REALISES EN PARTENARIAT PAR NATIONALITES DANS LE SECTEUR DES IAA (SITUATION AU 07/02/2022)**

Pays	Entreprises	Emplois
Italie	18	805
France	16	4 663
Libye	8	292
Liban	4	163
USA	4	1 305
Espagne	4	257
Grande Bretagne	4	352
Emirats A.U	4	1 138
Hollande	3	627

Source : API

NB : une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités à la fois

L'Italie détient la première place en termes de partenariat avec la Tunisie avec 18 entreprises dont 13 sont totalement exportatrices employant 644 employés, suivie par la France avec 16 entreprises dont 5 totalement exportatrices et employant 4 351 ouvriers. La Libye occupe la troisième place avec 8 unités dont 03 totalement exportatrices avec 129 employés.

## II.2. PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE :

Sur l'ensemble de l'année **2020**, la production industrielle a enregistré une baisse de **5,2%** par rapport à l'année 2019. Cette diminution est expliquée par la baisse de la production dans le secteur de l'Industrie Mécanique et Electrique (-12,9%), le secteur de l'Industrie du Textile habillement et cuirs (-16,8%), le secteur de l'Industrie des Matériaux de Construction Céramique et Verre (-16,2%), le secteur de l'Industrie de papier et de Carton (-11,6%), le secteur des Autres Industries Manufacturières (-16,2%), le secteur de l'Industrie du Caoutchouc et des Plastiques (-10,6%), le secteur de l'Industrie Chimique (-6,3%), le secteur de l'Energie (-2,8%), et le secteur de Mines (-13%).

En revanche, la production industrielle a enregistré une augmentation dans le secteur **des Industries Agro-alimentaires (+3%)**, suite à l'augmentation enregistrée dans la production de l'Huile d'Olives.

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur ajoutée des Industries Manufacturières et Agro-Alimentaires durant la période 2016-2020 :

**TAB./5 EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AGROALIMENTAIRES (2016-2020)**

	Unité :En % (au prix courant)				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Industries Manufacturières :</b>					
-Prévisions du plan	1,7	3,2	4	4,8	5,1
-Réalizations	0,8	1,3	1,1	-0,7	-11,7
-Différence	-0,9	-1,9	-2,9	-5,5	-16,8
<b>Industries Agro-Alimentaires</b>					
-Prévisions du plan	-2,3	3,8	3	4,5	4,7
Réalizations	3,9	1,5	4	0,6	5
-Différence	-1,6	-2,3	1	-3,9	+3

Source : Ministère de l'Industrie

### II.3. INVESTISSEMENTS :

Les investissements réalisés au cours des années 2016-2020 dans le secteur Agroalimentaire et celui des industries manufacturières sont présentés dans le tableau suivant.

**TAB./6 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DES IAA ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES (2016-2020)**

	Unité : MTND (au prix courant)				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Industries Manufacturières :</b>					
-Prévisions du plan	2 029,4	2 551,1	2 724,3	2 701,1	2 646,9
-Réalizations	1 835	2 100,7	2 292,8	2 565,4	1 480
-Différence	-194,4	-450,4	-431,5	-135,7	-1 166,9
<b>Industries Agro-Alimentaires</b>					
-Prévisions du plan	470	530	590	640	700
Réalisation	475	520	590	640	410
-Différence	5	-10	0	0	-290

Source : Ministère de l'Industrie

L'analyse du tableau n°6 montre que les investissements réalisés dans le secteur des IAA durant l'année 2020 ont atteint 410 MTND, alors que les prévisions du plan de développement étaient de 700 MTND, soit une différence de 290 MTND qui est due essentiellement à la Pandémie du COVID-19.

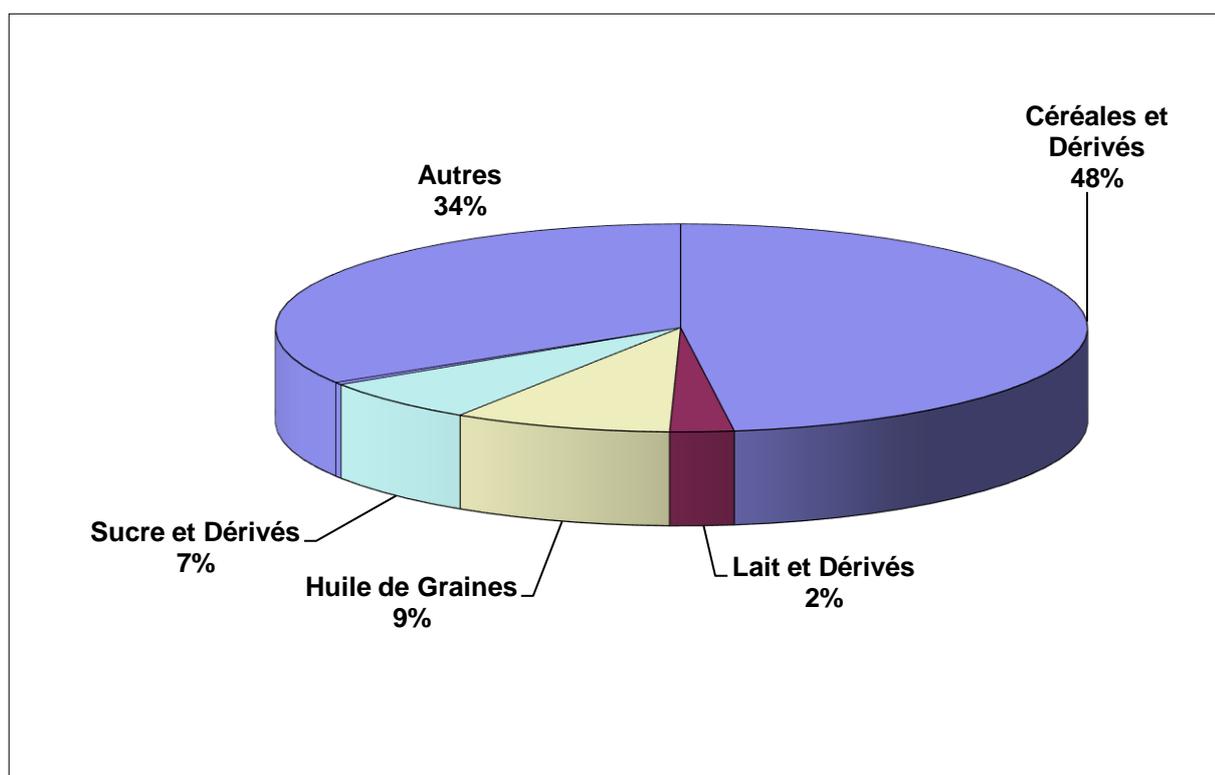
Quant aux industries manufacturières, les investissements réalisés en 2020 ont atteint les 1 480 MTND contre environ 2 647 MTND prévus au plan, soit une différence de 1 167 MTND qui est due à la Pandémie du COVID-19.

## II.4. ECHANGES COMMERCIAUX :

### II.4.1. IMPORTATIONS :

Les importations du secteur Agroalimentaire sont en hausse, elles ont atteint 5 710 millions de dinars en 2020 contre 3 831 millions de dinars en 2016. Durant l'année 2020, les importations des huiles de graines ont représenté 8,6%, le sucre et dérivés 6,6% et les céréales et dérivés 48%, soit 63% des importations du pays.

**FIG./2 REPARTITION DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES EN 2020**



Source : INS<sup>1</sup>

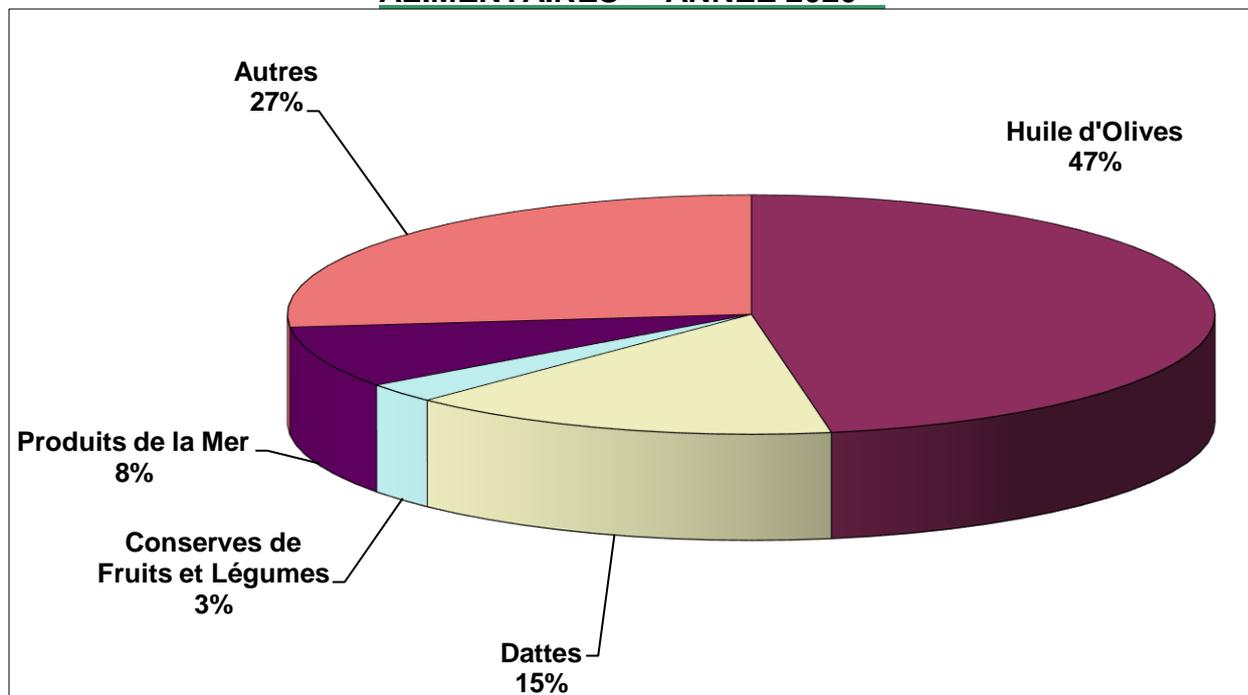
### II.4.2. EXPORTATIONS :

Les exportations du secteur sont passées de 2 736 millions de dinars en 2016 à 4851 millions de dinars en 2020. En 2019, la valeur des exportations du secteur a atteint les 4 252 millions de dinars, soit une hausse de 14%, pour l'année 2020 par rapport à

<sup>1</sup> INS : Institut National de la Statistique

l'année 2019. La branche huile d'olive en constitue 48%, les produits de la mer 8% et les dattes 15%, et ce, pour l'année 2020.

**FIG./3 REPARTITION DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES « ANNEE 2020 »**



Source : INS

### II.4.3. TAUX DE COUVERTURE :

En 2020, le taux de couverture a atteint 85 % contre respectivement 91% et 75% pour les années 2018 et 2019.

La baisse du déficit de l'année 2020 par rapport à l'année 2019 est le résultat de l'accroissement du rythme des exportations de l'huile d'olives en termes de valeur **(+66%)**, malgré une baisse des exportations des agrumes **(-43%)**, des produits de la mer **(-14%)**, et des dattes **(-6%)** d'une part et une légère hausse des importations d'autre part **(0,6)**.

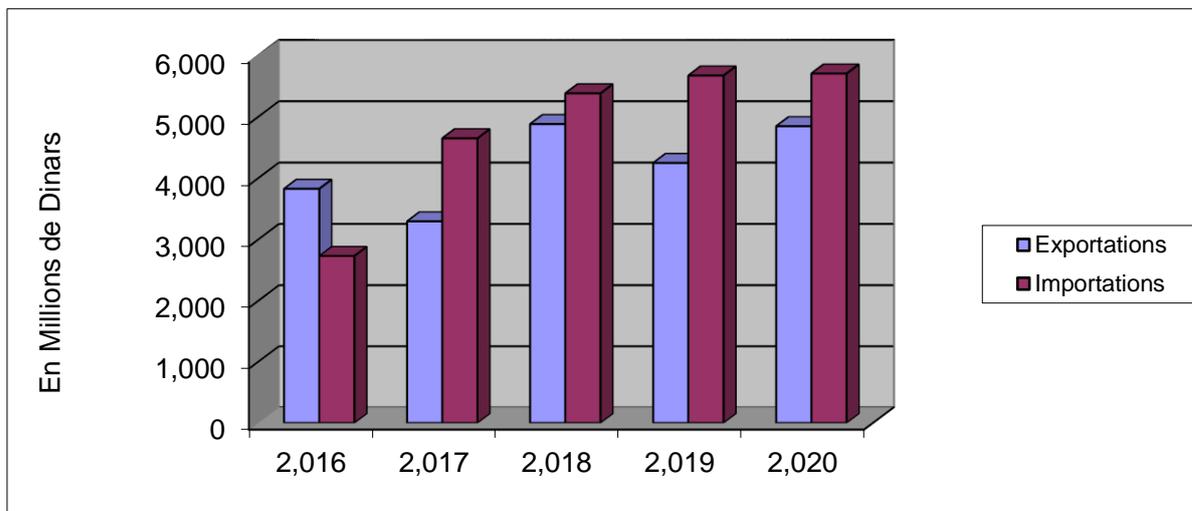
Le tableau suivant résume l'évolution des échanges commerciaux et du taux de couverture du secteur Agro-alimentaire durant les années 2016-2020 :

**TAB./7 EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (2016-2020)**

Années	Unité : MTND				
	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations	3 831	3 300	4 886	4 252	4 851
Importations	2 736	4 654	5 387	5 678	5 710
<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>91</b>	<b>75</b>	<b>85</b>

Source : INS

**FIG.4 EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE (2016-2020)**



Source : INS

### II.5. MISE À NIVEAU :

Dans le cadre du programme de mise à niveau des entreprises industrielles, on a assisté depuis le lancement du programme et jusqu'à fin septembre 2020, à l'approbation par le COPIL de 723 unités agroalimentaires parmi les 855 qui ont adhéré au programme. Les investissements correspondants ont été de l'ordre de 2 134 millions de dinars, dont 168 millions comme investissements immatériels. Il est à noter que le total des entreprises du secteur des industries manufacturières approuvées par le COPIL, pour la même période, a été de 6 240 unités, nécessitant une enveloppe d'investissements de l'ordre de 11 595 MTND. Le secteur des IAA a ainsi contribué à près de 18% du total des investissements approuvés par le COPIL dans les industries manufacturières.

Le tableau suivant présente l'évolution des approbations des dossiers de mise à niveau réalisées dans le secteur des Industries Agroalimentaires :

**TAB/8 EVOLUTION DES APPROBATIONS DES DOSSIERS DE MISE A NIVEAU REALISEES DANS LE SECTEUR DES IAA (1996-décembre 2020)**

Années	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Nbre de dossiers	137	152	124	199	41	23	22	21	04	723
Investissements en MTND	438	246	386	669	165	70	55	100	04	2134
Part annuel du nombre de dossiers	16%	54%	48%	54%	13%	13%	10%	13%	11%	

Source : Bureau de Mise à Niveau

## II.6. NORMALISATION-CERTIFICATION :

Développé en 1997 par une vingtaine de sociétés européennes opérant dans la grande distribution, le référentiel GLOBALGAP est devenu aujourd'hui une condition incontournable pour exporter des produits alimentaires sur le marché européen, l'objectif étant de protéger la santé du consommateur et sauvegarder l'environnement.

L'adoption de ce référentiel au niveau de la production tunisienne se présente comme une obligation sans alternative pour continuer d'exporter sur le marché européen, qui est la principale cible des exportateurs tunisiens.

Les entreprises, opérant dans le secteur des industries agroalimentaires non certifiées et ne répondant pas aux standards internationaux de qualité, courraient des risques réels.

Les exigences des consommateurs pour une alimentation saine ont amené à développer les systèmes de management de la qualité et de la sécurité alimentaire, connus sous le nom, systèmes **HACCP**.

En 2001, l'organisme ISO a développé un nouveau standard international au niveau des systèmes de management de la sécurité alimentaire. Il s'agit du système référentiel international de certification **ISO 22000**. Ce standard vise à définir les exigences de management de la sécurité alimentaire dans le monde entier et qui couvre tous les besoins du consommateur et du marché. Il constitue un atout de taille pour les exportateurs tunisiens.

Egalement, le système de la **traçabilité** est une nécessité qui s'impose aujourd'hui. La directive européenne 178/2002 relative à la traçabilité des produits définit cette notion comme étant « la capacité de retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un aliment pour animaux, d'un animal producteur de denrées alimentaires ou d'une substance destinée à être incorporée ou susceptible d'être incorporée dans une denrée alimentaire ou un aliment pour animaux.

En interdisant l'accès aux marchés européens de tous les produits non conformes aux règles de la traçabilité, la directive européenne protège à la fois le marché et le consommateur. Un système qui, pour certains, est une chance, alors que pour d'autres, il serait un grand handicap.

Pour l'entreprise tunisienne, il s'agit donc d'une nouvelle exigence aux côtés de la qualité, des prix compétitifs et de la maîtrise des circuits de distribution, et cela se traduit bien entendu, par un investissement supplémentaire qui se répercute sur le prix final.

La certification des entreprises du secteur agroalimentaire est répartie comme suit :

- ✓ ISO 9 001 : **133**

- ✓ ISO 14 001 : **22**
- ✓ ISO 22 000 : **107**
- ✓ HACCP : **65**
- ✓ ISO 45001 : **15**

**Il est à noter qu'une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs certificats**

### **III. LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : RISQUES/OPPORTUNITES « POST COVID » ET SECURITE ALIMENTAIRE :**

#### **III.1. L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE FACE A LA PANDEMIE DU COVID-19 :**

En Tunisie, le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle économique et social crucial à travers sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux de croissance économique, de sécurité alimentaire, de création d'emploi, de réduction de l'exode rural, d'accroissement des recettes d'exportation, d'investissement et de préservation et de valorisation des ressources naturelles.

Ce secteur est habituellement exposé à une multitude de risques liés aux marchés nationaux et internationaux des produits agricoles et agroalimentaires, aux marchés de facteurs et intrants de production, à la rareté et la vulnérabilité des ressources naturelles, aux changements climatiques, à la rareté et à la difficulté d'accès au financement et au soutien et au manque manifeste d'organisation et d'intégration horizontale et verticale des opérateurs et de coordination entre les différentes institutions chargées de son développement.

L'avènement du Covid-19 a annoncé une crise majeure et inédite en mesure d'amplifier les dysfonctionnements constatés au niveau de l'approvisionnement en facteurs et intrants de production, la mobilité des acteurs, notamment les employés, la continuité des activités agricoles, industrielles et commerciales, les échanges agricoles et agroalimentaires internationaux et la vulnérabilité des couches sociales pauvres.

Ces dysfonctionnements peuvent se traduire par une régression des performances des filières agricoles et agroalimentaires et de leurs rôles dans l'économie nationale dont notamment la sécurité alimentaire, la santé humaine et l'emploi, si les pouvoirs publics ne prennent pas les dispositions nécessaires pour réduire la propagation de l'épidémie.

Face à l'ampleur des risques et des enjeux présents et futurs quant à ces filières liées au Covid-19 et aux mesures de confinement et leurs impacts à court, moyen et long terme sur le système alimentaire et la sécurité alimentaire, les décideurs s'interrogent sur les mesures urgentes et la stratégie opérationnelle à entreprendre permettant de préserver l'agriculture et la pêche et d'assurer le bon fonctionnement de l'industrie agroalimentaire post Covid-19.

Cette interrogation mérite une attention particulière et une intervention urgente afin de lever l'incertitude qui règne et éclairer les décideurs d'autant plus que la crise Covid19 évolue rapidement dans un environnement incertain et caractérisé par de multiples inconnues.

De par son interdépendance directe à l'agriculture et à la pêche, le secteur des industries agroalimentaires et ses principales filières de production sont souvent secoués par des crises cycliques liées tout d'abord à la variabilité des productions agricoles (huile d'olive, volaille, lait, fruits, etc.), à la hausse des prix des intrants et des facteurs de production, à l'instabilité du taux de change du dinar tunisien face au dollar et à l'euro, à une infrastructure qualité pas toujours existante et à un contrôle sanitaire des aliments pas assez maîtrisé.

L'avènement de la crise Covid-19 et la mise en œuvre des mesures de confinement et leurs diverses implications sur le comportement des consommateurs, la restauration, le secteur touristique, les entreprises industrielles, les circuits de distribution, la logistique et la mobilité des employés ont provoqué des situations de pénurie pour les céréales et dérivés (semoule, farine, orge, etc.), les aliments de bétail, les huiles végétales subventionnées, les produits de la mer et certains fruits et légumes et inversement d'abondance pour les œufs, les viandes blanches, les viandes rouges, le lait et produits dérivés, les fruits de saison comme les fraises, les abricots, les pêches et les autres fruits de saison périssables.

### **III.2. L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'INVESTISSEMENT ET LES MESURES MISES EN PLACE :**

En ce qui concerne l'impact du COVID-19 sur l'investissement destiné aux entreprises agroalimentaires, le gouvernement tunisien a également pris un certain nombre de mesures financières et fiscales afin de permettre aux entreprises du secteur de surmonter leurs difficultés financières passagères et de les protéger d'une véritable faillite. Certes, ces mesures sont générales et applicables pour tous types d'entreprises, mais beaucoup d'IAA en ont bénéficié. Une seule mesure spécifique pour les entreprises opérant dans le domaine agroalimentaire a été décidée : **permettre aux entreprises totalement exportatrices actives dans l'agroalimentaire d'écouler 100% de leur production totale sur le marché local au lieu de 30% en 2020. Ces mesures ont pour objectif de soutenir les entreprises impactées par le confinement et d'assurer la préservation des emplois :**

- Report des délais de remise des déclarations d'impôt sur les sociétés à fin mai 2020 à l'exception des sociétés soumises à 35 % de l'impôt. Suspension de toutes les activités de contrôle et de mesures de redressement fiscal et des délais d'objection jusqu'à fin mai. Récupération, par les entreprises du crédit TVA, dans les plus brefs délais, à travers l'accélération de la tenue de la commission d'examen des demandes de récupération, à une fois par semaine au lieu de 2 fois par mois, de manière à ne pas dépasser un délai maximum d'un mois pour le remboursement ;

- Activation de la commission nationale et des commissions régionales de conciliation et création d'une cellule de crise au niveau de la présidence du gouvernement chargée des entreprises les plus touchées des suites du coronavirus. Cette cellule composée de représentants des ministères des finances, des affaires sociales, de la BCT et de l'UTICA, de l'APBEF et de l'UTAP, œuvrera à préserver les emplois et à garantir les droits des travailleurs. Cette cellule est ouverte à d'autres organisations et ministères en cas de besoin ;
- Rééchelonnement des dettes fiscales de ces entreprises sur une période de 7 ans. Faire bénéficier ces entreprises d'un report de 3 mois pour les pénalités de retard de paiement d'impôts, à partir du 1er avril et jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Faciliter à ces entreprises, le remboursement de crédit TVA provenant de l'exploitation nonobstant sa continuité pendant 6 mois, mais à condition de procéder au paiement dans un délai d'un mois. Permettre à ses entreprises d'obtenir exceptionnellement, des certificats de suspension des taxes et autres certificats fiscaux dans l'immédiat, sans présenter les documents nécessaires à condition de s'engager à les présenter ultérieurement. À cet égard, le concept "entreprise touchée des suites du coronavirus" sera déterminé dans un décret gouvernemental après concertation avec la cellule de crise de la présidence du gouvernement. Cette cellule est chargée de veiller à l'application des mesures et du contrôle de respect par les entreprises des droits des travailleurs et de la préservation des emplois ;
  - Ouverture d'une ligne de financement supplémentaire de 300 MD pour soutenir la ligne de développement des petites et moyennes entreprises. Activation des mesures de prise en charge par l'État de l'écart entre le taux d'intérêt des crédits d'investissement et le TMM, de l'ordre de 3 points. Création de fonds d'investissement d'un montant de 500 MD (dont une première souscription de 100 millions de dinars) à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ; et ce pour financer les entreprises stratégiques. Création d'un Fond de relais de 100 millions de dinars, à l'initiative de la CDC pour acquérir les participations des fonds d'investissement dans les sociétés actives dans des domaines stratégiques et qui sont en difficultés ;
- Permettre aux sociétés offshores de porter de 30% à 50% le taux de la commercialisation de leurs produits sur le marché local en 2020.

La diversification des clients et des fournisseurs n'est pas vraiment le point fort des IAA Tunisiennes. En effet, cette crise a montré clairement la fragilité des chaînes d'approvisionnement des IAA Tunisiennes surtout en emballages, en pièces de rechange (PDR) et en quelques matières premières importées. Globalement les IAA ont pu continuer leurs activités en enregistrant des retards dus à des perturbations d'ordre logistique. Suite à cette pandémie, il va falloir que les IAA révisent leurs stratégies d'approvisionnement et d'achat en intégrant dans leurs PCA des analyses de risques orientées vers la diversification des fournisseurs et l'assurance de stocks stratégiques pour faire face à des situations similaires.

### **III.3. PROMOUVOIR LA DEMATERIALISATION ET LA DIGITALISATION DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES :**

Pour les IAA, la digitalisation et la migration vers l'industrie 4.0 (4ème révolution industrielle) s'érige en véritable défi. Le consommateur d'aujourd'hui est une personne

connectée : réseaux sociaux, applications, partage d'expérience en ligne, etc. En effet, en plus des attentes classiques, la digitalisation a permis le développement de nouvelles attentes du consommateur vis-à-vis des IAA et de leurs produits et services. D'abord, une volonté de mieux connaître son alimentation (origine, traçabilité, composition, caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles). Ensuite, un besoin de maîtriser et de personnaliser son alimentation. Produits sans gluten, produits diététiques, sont autant d'exemple de produits personnalisés dont leur offre se développe de plus en plus en ligne, via des plateformes spécialisées.

Enfin, une conscience environnementale et sociétale en plein essor impacte directement l'alimentation. En effet, le consommateur d'aujourd'hui souhaite que son alimentation participe au développement durable de son pays et de la société.

Face à ces défis, les IAA doivent migrer vers une nouvelle génération d'usines connectées, robotisées et intelligentes au sein desquelles les collaborateurs, les machines et les produits interagissent. Si la digitalisation a gagné du terrain dans les IAA, l'industrie 4.0 reste peu présente dans l'industrie agroalimentaire au niveau mondial (excepté le cas de l'Allemagne et des Pays Bas) et quasi-absente au niveau national.

L'avenir et l'enjeu futur n'est plus la production à la chaîne mais plutôt la personnalisation : connecter le besoin du client à l'organe de production. Il ne faut plus vendre ce que l'on produit mais plutôt produire ce qui se vend.

L'impression 3D, l'intelligence artificielle, les maquettes numériques, etc. constituent autant d'outils pouvant être utilisés afin d'atteindre cet objectif. L'industrie agroalimentaire tunisienne accuse un retard de plus en plus marqué en termes de digitalisation par rapport l'industrie agroalimentaire mondiale et plus particulièrement européenne.

Les raisons identifiées sont multiples : des barrières technologiques (technologies en place vieillissantes, nouvelles technologies méconnues), les compétences de l'entreprise, une certaine frilosité à refondre la stratégie mise en place, etc. Ainsi, des opportunités fortement créatrices de valeur sont aujourd'hui presque inexploitées :

Les nouveaux modes de production (concept de l'usine digitale) et les nouvelles technologies en matière de traçabilité (blockchain, « sans contact ») sont aujourd'hui ignorés par une majorité des acteurs tunisiens. Pourtant, cette digitalisation des processus de production et de logistique est potentiellement la réponse au défi stratégique grandissant du secteur

La crise provoquée par la pandémie du COVID 19 et la nouvelle perception de ce défi, constituent une opportunité inédite pour les dirigeants des IAA, les pouvoirs publics et les instances opérants dans ce domaine afin d'élaborer des stratégies visant le déclenchement d'un mouvement national incitant les IAA à se lancer dans la digitalisation et la connectivité et à franchir le pas.

#### **III.4. LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN TUNISIE :**

Dès l'indépendance du pays, la sécurité alimentaire a constitué un objectif prioritaire pour les pouvoirs publics. Si les premières politiques publiques visaient à atteindre cet

objectif en réalisant l'autosuffisance alimentaire définie en termes de souveraineté alimentaire, il est apparu à partir des années 70 qu'il fallait revoir cette approche et évaluer les progrès accomplis dans ce domaine en fonction des avancées réalisées en termes d'équilibre de la balance commerciale alimentaire.

Pour la réalisation de cette sécurité alimentaire, une politique agricole volontariste a été mise en œuvre : des réformes ont été engagées et d'importants programmes d'infrastructures ont été entrepris. L'ensemble des mesures destinées à la réalisation de cet objectif ont été prises dans le cadre de politiques publiques couvrant différents domaines : agricole, social, environnemental, santé et sécurité comme il est présenté ci-dessous.

Le plan de développement de la Tunisie pour la période 2021-2025 se donne comme objectif la réalisation d'une « Agriculture moderne garantie de la sécurité alimentaire ». Pour cela, il prévoit la réalisation des principales actions suivantes :

- ✓ Moderniser l'activité agricole et intensifier la production agricole ;
- ✓ Résoudre les problématiques à caractère foncier, lutter contre le morcellement de la propriété et veiller à l'utilisation efficace des terres domaniales agricoles ;
- ✓ Promouvoir le secteur de l'aquaculture et protéger la richesse halieutique.

Ce plan prévoit un taux de croissance de l'agriculture de 5% et prévoit un budget d'environ 2 409 milliards de dinars pour la protection de l'environnement, le développement durable et l'économie verte, dont 12% pour la lutte contre la pollution, 40% pour l'assainissement, 19% pour la gestion des déchets, 23% pour la protection du littoral et seulement 1,3% pour la protection des ressources naturelles.

Le 5ème Axe des politiques et réformes prévues, annonce le lancement d'une économie verte qui serait le « pilier du développement durable ».

En matière de protection de la richesse naturelle, ce même plan de développement de la Tunisie prévoit les principales actions suivantes :

- ✓ Mettre à jour les cartes des terres agricoles pour les protéger contre l'expansion urbaine ;
- ✓ Développer les forêts et impliquer les populations locales habitantes dans la forêt et alentours dans la gestion forestière ;
- ✓ Réformer le code forestier pour renforcer la gestion participative ;
- ✓ Lutter contre la désertification, l'érosion et l'exploitation abusive des pâturages et protéger le sol ;
- ✓ Intensifier les travaux de conservation des eaux et du sol.

Ces objectifs viennent prolonger ceux du plan de développement économique et social de la Tunisie (2016-2020) qui s'était fixé pour finalité de « garantir un développement agricole équilibré et durable dans l'objectif de consolider la

souveraineté nationale, la promotion des agriculteurs et l'amélioration de leurs revenus  
». Cinq axes d'interventions avaient été retenus :

❖ **Le développement de la production sur la base de la rentabilité pour :**

- ✓ Mettre à profit les résultats des cartes agricoles de production en tant qu'instrument d'orientation de la production et des investissements économiques et des avantages comparatifs ;
- ✓ Promouvoir de nouvelles cultures et des cultures à haute valeur ajoutée ;
- ✓ Mise à niveau des exploitations agricoles en vue d'améliorer leurs performances ;
- ✓ Promouvoir la contribution de l'agriculture irriguée dans la production agricole totale (notamment par l'extension des superficies irrigables de 30 000 hectares supplémentaires, le réaménagement des anciens périmètres irrigués et leur insertion de nouveau dans le potentiel productif ;
- ✓ Améliorer la productivité du secteur irrigué à travers l'amélioration du taux d'intensification et l'utilisation optimale des techniques de production) ;
- ✓ Mettre en œuvre des stratégies sectorielles de production qui peut tenir compte des nouvelles données en matière technique et de marketing ;
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie spéciale d'adaptation de l'agriculture tunisienne aux changements climatiques.

❖ **La promotion des différents maillons de la filière avant et après production pour :**

- ✓ Atteindre une meilleure maîtrise de la production de semences et plantes adaptés à la réalité agricole tunisienne (consolidation des programmes de recherche agricole et orientation des travaux de recherche vers les variétés pour lesquelles la Tunisie dispose d'avantages comparatifs) ;
- ✓ Rapprocher les services et les intrants des producteurs agricoles tout en améliorant leur qualité et en les contrôlant davantage ;
- ✓ Consolider la concurrence au niveau des différents maillons de l'étape « avant production » en vue de mieux maîtriser les coûts des intrants et des services, ainsi que d'augmenter le taux d'utilisation des intrants ;
- ✓ Minimiser les pertes après récolte à travers des aires de stockage et des moyens de transport adéquats, tout en adoptant des processus de transformation adaptés aux particularités des produits agricoles tunisiens et qui préservent sa qualité ;
- ✓ Renforcer les programmes visant la modernisation et la mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche ;
- ✓ Assurer une plus grande libéralisation du commerce de distribution des produits agricoles et la dynamisation de l'initiative privée dans ce domaine (libéralisation des marges au niveau du commerce de distribution, non-recours à la fixation

des prix au niveau des marchés de gros (même de manière conjoncturelle), et poursuite de l'effort d'élimination des monopoles d'État en matière de certaines activités commerciales à l'instar de la collecte et de l'importation de certaines céréales) ;

- ✓ Promotion de l'activité de suivi, d'évaluation, d'information et de mise à jour des données sur les filières agricoles.

❖ **Approvisionnement régulier des marchés et revenu adéquat des producteurs pour :**

- ✓ Développer les cultures de primeurs et d'arrière-saison qui permettront un plus grand étalement de l'offre des produits agricoles dans le temps ;
- ✓ Poursuivre des opérations de constitution de stocks de régulation qui contribueront à la garantie de l'approvisionnement régulier des marchés ;
- ✓ Consolider les efforts de coordination entre les différents intervenants en plus de l'harmonisation des relations entre les producteurs agricoles eux-mêmes à travers leurs structures professionnelles, notamment en ce qui concerne l'écoulement de la production ;
- ✓ Instituer des normes minima au niveau de l'offre des produits agricoles sur les marchés ;
- ✓ Introduire plus de transparence au niveau des transactions, et créer des marchés virtuels pour certains produits sous la forme de bourse.

❖ **La transformation, un soutien nécessaire au développement agricole pour :**

- ✓ Assurer une plus grande promotion du secteur de transformation des produits agricoles et élargir son champ d'intervention ;
- ✓ Diversifier ses produits.

❖ **L'amélioration de la balance commerciale alimentaire pour :**

- ✓ Promouvoir le taux des exportations alimentaires dans le produit intérieur brut agricole de 22 % ;
- ✓ Diversifier la production et la développer sur la base de la rentabilité économique et des avantages comparatifs, en plus des efforts visant à rendre les produits plus adaptés aux exigences des marchés extérieurs, notamment en matière de normes et de sécurité ;
- ✓ Valoriser les produits tunisiens à l'exportation à travers l'emballage, la présentation et la diversification des marchés (Conquérir des marchés non traditionnels) ;
- ✓ Mieux réagir vis-à-vis des marchés des produits qui continueront à être importés d'une façon structurelle (blé tendre, sucre, huiles végétales, maïs, soja) et

profiter des situations favorables en mettant à profit et en capitalisant l'expérience accumulée chez certains offices ;

- ✓ Recourir aux techniques pratiquées au niveau des bourses internationales de certains produits pour garantir un approvisionnement régulier du pays et profiter des baisses de prix au cours des périodes de fortes productions et/ou d'accumulation des stocks ;
- ✓ Réaliser l'équilibre de la balance commerciale.

Dans une importante étude visant l'actualisation de la politique agricole tunisienne, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement tunisien et l'Agence Française de Développement ont considéré que l'objectif global de **renforcement de la sécurité alimentaire de la Tunisie** peut être décliné en **quatre objectifs** principaux :

- ✚ Adapter la politique d'importation à l'instabilité des marchés internationaux, notamment en renforçant les capacités d'anticipation, en organisant une réelle complémentarité entre acteurs publics et privés, en élargissant (dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) la gamme des instruments de politique commerciale extérieure ;
- ✚ Stimuler et stabiliser l'offre locale de produits agricoles, en particulier à travers la mise au point d'itinéraires techniques (processus recherche / développement) adaptés à la diversité des problématiques des territoires et des systèmes de production, l'appui à la reconversion de ces systèmes, l'évolution de la politique foncière et la promotion de démarches adaptées des aménagements hydroagricoles ;
- ✚ Renforcer la compétitivité de l'offre nationale de produits agricoles, tout en garantissant une exploitation durable des ressources naturelles (au premier rang l'eau) et un équilibre de développement entre les territoires ;
- ✚ Favoriser l'accès à une alimentation suffisante et équilibrée.

A leur tour, ces quatre objectifs ont été décomposés en 16 sous-objectifs de renforcement de la sécurité alimentaire :

**Objectifs**

**Adapter la politique d'importation à l'instabilité des prix internationaux**

**Sous-objectifs**

- Renforcer les capacités d'anticipation, à travers un système d'information adapté aux nouveaux enjeux,
- Améliorer l'organisation des importations à travers, d'une part, une redéfinition des rôles respectifs des opérateurs privés et publics et, d'autre part, un élargissement de la gamme des instruments aux frontières,
- Optimiser le coût de la politique d'importation et de soutien des prix intérieurs, en améliorant les « performances » des politiques de prix en

termes de compétitivité des produits locaux, d'une part, et de coût budgétaire, d'autre part..

**Stabiliser l'offre locale de produits agricoles**

- Accroître la résilience des systèmes de production au changement climatique,
- Améliorer la pertinence et l'efficacité de la politique de l'eau destinée à l'agriculture,
- Meilleure prise en compte des problématiques spécifiques aux petites exploitations des zones marginales.

**Renforcer la compétitivité de l'offre nationale de produits agricoles**

- Alléger les contraintes structurelles à la modernisation de l'agriculture,
- Renforcer la participation des populations rurales aux actions de développement,
- Encourager l'investissement dans le secteur agricole,
- Améliorer les performances économiques des exploitations agricoles,
- Améliorer la qualité des produits agricoles nationaux, en réponse à l'évolution de la demande des consommateurs.

**Favoriser l'accès à une**

- Définir et appliquer des programmes de formation et de communication focalisés sur la qualité des denrées alimentaires et adaptés aux

**alimentation suffisante et équilibrée**

- différentes catégories de consommateurs,
- Étudier les possibilités d'amélioration du ciblage des subventions à la consommation afin d'accroître leur équité et réduire les gaspillages
  - Renforcer le contrôle de la qualité générique, en généralisant les méthodes de traçabilité,
  - Améliorer le système de catégorisation et de classification des produits,
  - Définir et mettre en oeuvre une stratégie interministérielle de rationalisation de la consommation de certains produits stratégiques à travers la politique de prix, d'une part, et des programmes d'éducation nutritionnelle, d'autre part.

*Source : Gouvernement tunisien, AFD*